

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

ODD : O1.M1 - Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant les habitats et espèces d'intérêt communautaire dépendant de pratiques agricoles extensives

OCLT : O2 - Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.M1 - Encourager le maintien et le développement de pratiques agricoles extensives favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Gestion extensive de 5 % des parcelles où sont présents le Cuivré des marais et le Damier de la succise
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510) Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (7210 *) Tourbières basses alcalines (7230)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065)
Localisation	Marais de la Tremblade, de Bréjat et de Saint-Augustin/Arvert, Combots d'Ansoine et Bois de Bouffard
Surface concernée	A définir
Planification	Tout au long de la phase d'animation
Actions liées	FM7, FM9, FG3, FG4, FG5, FG6, FG8

Justification de l'action

Le Cuivré des marais et le Damier de la succise sont des espèces de papillons d'intérêt communautaire dont les populations sont en régression en Poitou-Charentes

Le **Cuivré des marais** est inféodé aux zones humides. Il se rencontre en plaine dans des prairies bordées de zones à Roseau commun. Les chenilles se développent sur les oseilles sauvages (*Rumex* sp.). C'est une espèce qui connaît deux périodes d'émergence au cours de l'année : la première en mai/juin, la seconde d'août à septembre, les chenilles issues des pontes de la 2^e génération passant l'hiver enfouies dans la végétation basse des parcelles. Le Cuivré des marais est présent en Presqu'île d'Arvert dans les marais de la Tremblade, de Bréjat et de Saint-Augustin/Arvert.

Le **Damier de la succise** est lui inféodé aux milieux plus secs. En effet, bien que la sous-espèce nominale soit liée aux milieux humides (plante hôte : Succise des prés), celle rencontrée sur le site Natura 2000 (forme *Xeraurinia*) se développe sur des pelouses silicoles, des prés maigres et dans les bandes herbeuses des lisières forestières (plantes hôtes : Scabieuse colombarie et Knautie des champs). Il est ainsi présent en bordure du marais de Saint-Augustin / Arvert, dans le Bois de Bouffard et aux Combots d'Ansoine.

La préservation de ces deux espèces suppose :

- la présence des plantes nourricières pour les chenilles (*Rumex* pour le Cuivré des Marais, Scabieuse colombarie et Knautie des champs pour le Damier de la Succise), en densité et situation adéquate ;
- des sources de nectar suffisantes et variées pour les générations d'adultes (plantes à fleurs des prairies à hautes herbes ou des lisières) ;

- des espaces herbacés ensoleillés et donc relativement ouverts, peu ou pas exploités, soumis au plus à des fauches limitées ou à un pâturage très extensif ne supprimant pas les différentes ressources à un moment crucial du cycle.

Description de l'action

Il s'agit d'encourager la réalisation d'actions de conservation et d'entretien des milieux favorables à ces deux espèces de papillons.

MODALITES DE CONSERVATION

- Maintenir les prairies humides et ne pas réduire leur hydromorphie,
- Poursuivre l'entretien des milieux (humides et secs) par la fauche, le pâturage ou le gyrobroyage,
- Ne pas modifier la composition floristique des habitats. Privilégier des interventions mécaniques pour les plantes posant problème (chardons,...),
- Maintenir la végétation des berges (roseaux,...) lors de l'entretien des fossés et des canaux.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DES STATIONS CONNUES DE CUIVRE DES MARAIS ET DE DAMIER DE LA SUCCISE

La biologie très particulière, et notamment les périodes de vol des adultes, suppose soit la mise en place de pratiques de fauches adaptées, soit la pratique d'un pâturage très extensif pour préserver les noyaux de population connus.

Sont préconisées de façon optimale :

- la pratique d'une fauche tardive de juillet à octobre, l'optimale étant de faucher seulement quand les chenilles sont entrées en phase d'hivernation (au-delà du 1^{er} octobre) et qu'elles sont enfouies dans la végétation basse,
- la mise en place de zones refuges tournantes à fauche en année n+1, notamment dans les secteurs riches en Rumex ou en Succise des Prés,
- la réalisation d'une fauche haute (à 15 cm du sol) afin d'épargner la plupart des nids de chenilles réfugiés dans la végétation à quelques centimètres du sol.

Sur les milieux où la fauche tardive (après le 1^{er} octobre) n'est pas envisageable, on cherchera à éviter la fauche, notamment des secteurs riches en Rumex ou en Succise des Prés, durant la période de vol des papillons (fin mai à début septembre) et si possible en mettant en place des zones refuges.

Pour les bords de cours d'eau et les bandes enherbées potentiellement favorables (strate herbacée ensoleillée, présence de Rumex), la fauche peut être facilement réalisée pendant la période hivernale (après le 1^{er} octobre).

La Gestion pastorale (bovin, ovin et équin) très extensive (<0,5 UGB/ha/an) des prairies humides (cf. fiche action FM7) est également favorable à cette espèce.

Outils

Contrats Natura 2000 (agricoles, autres,...), Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires ou ayant droits

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Encouragement financier à l'adoption ou au maintien de pratiques extensives (compensation du manque à gagner)	540 € / ha / an	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : à déterminer

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités locales

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Chambre d'Agriculture 17, associations environnementales, Services de l'Etat (DREAL, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Efforts consentis : nombre d'ha et coût des réalisations,
- Surface prairiale sous engagement.

Indicateurs de performance :

- Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire,
- Evolution de l'état de conservation du Cuivré des marais et du Damier de la succise sur les parcelles engagées,
- Surfaces prairiales sous engagements par rapport au prévisionnel.